

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

L'AN DEUX MIL DIX-HUIT, LE SIX MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures trente, sous la présidence de **M. Alfred RECOURS, Maire.**

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Alfred RECOURS, Maire,

Mesdames Chantal MORIN, Madeleine SIMON, Florence POZO, Sophie LEMEZ, Monique JEAN, Pascale BUREAU, Agnès TREGOUET, Armelle HUMBERDOT

Messieurs Jérôme PASCO, Christian GOBERT, Laurent MOREL, David SIMONNET, Thierry PINARD, Eric GODARD.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames : Valérie MILLOCHEAU, Estelle HELEINE, Christine CHEHU, Sophie BRARD

Messieurs : Gérard HEIT, Jean-Jacques CHEVALIER, Alix MONTHUREL, Jean-Jacques CORREGE,

Baptiste BESNIER, ayant donné procuration à David SIMONNET

Didier MABIRE, ayant donné procuration à Jérôme PASCO

William TERRYN, ayant donné procuration à Christian GOBERT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Monique JEAN

1. Orientations budgétaires

CONTEXTE JURIDIQUE

En application des dispositions de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires doit se tenir au sein de l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Les dispositions de l'article 107 de la Loi NOTRe ont quelque peu modifié la nature des informations que doit contenir ce rapport. Outre le formalisme relatif au contenu, la transmission et la publication de ce rapport restent à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application.

CONTEXTE FINANCIER LOCAL

L'exercice 2017 se termine avec un excédent de fonctionnement de l'ordre de 600 000 €. Si on adjoint les résultats cumulés, l'excédent global s'élève à 3 400 000 € environ, après restes à réaliser.

Cette situation résulte de la rigueur constante dans la gestion budgétaire qui permet de maintenir une capacité de financement malgré un contexte contraint, perspective qu'il convient de maintenir en 2018.

ORIENTATIONS 2018

1. Section de fonctionnement

Les orientations budgétaires 2018 ont été élaborées en intégrant le principe de réduction des dépenses de fonctionnement à hauteur globalement de 3.36 % par rapport au budget 2017, précise M. PASCO.

Cette maîtrise des dépenses impacte essentiellement les charges à caractère général sur lesquelles une vigilance accrue devra être portée. En effet, force est de constater que certains articles, dont les frais d'énergie, connaissent une hausse substantielle malgré les efforts déployés. L'objectif est de réduire de 3 % le montant de ce chapitre budgétaire. M. RECOURS ajoute que l'éclairage public sera moins énergivore à compter de cette année, grâce au contrat de performance énergétique conclu avec la société Engie, comprenant la rénovation complète du parc d'éclairage.

Une orientation similaire a été retenue sur les charges de personnel. Les évolutions législatives et réglementaires afférentes aux conditions de recours à des emplois aidés induisent, de fait, une baisse des frais de personnel, mais également des recettes correspondantes. Toutefois, le principe de mutualisation instauré depuis quelque temps avec la communauté permet une meilleure maîtrise des frais de personnel et une adéquation aux besoins.

Les charges de gestion courante connaissent une réduction et ce malgré les « provisions » affectées à la prise en charge de créances éteintes ou admissions en non-valeur au regard des états remis par le Centre des Finances Publiques. Le soutien aux associations locales n'est pas en revanche impacté, compte tenu de l'importance du tissu associatif dans le lien social et son implication dans la société civile. Sur ce chapitre, est retracé également un volet de la politique sociale avec la subvention au CCAS pour le paiement des frais de cantine des personnes en difficultés, mais également toutes les autres interventions à caractère individuel (aide séjour, handicap...). Quant à la Caisse des Ecoles, il est envisagé de réintégrer, en 2018, les services assurés par cette dernière (cantine, garderie) au budget communal. Les ajustements budgétaires induits seront présentés le moment venu.

M. GODARD s'interroge sur l'augmentation de ce chapitre 065, par rapport au réalisé de l'exercice précédent. M. RECOURS indique qu'il s'agit d'une variable d'ajustement en cas de difficulté à maîtriser les dépenses énergétiques, malgré les efforts fournis. Par ailleurs, la prise en charge de créances éteintes ou d'admission en non-valeurs, faisant suite à des décisions du tribunal pour insuffisance d'actifs par exemple, requiert de provisionner des crédits, ajoute M. PASCO.

En ce qui concerne les recettes de la section de fonctionnement, les principales évolutions par rapport à 2017 portent sur la quasi-suppression des aides de l'Etat au titre des emplois aidés. D'autre part, il convient de souligner, l'importance des participations émanant de la Communauté de Communes du Pays de Conches soit dans le cadre de la mutualisation, soit au titre de frais de fonctionnement de locaux comme le pôle culturel ou la mairie. Enfin, sans le soutien de la CAF, le périmètre de certaines actions en direction de l'enfance ou la jeunesse devrait être reconsidéré.

Compte tenu des efforts déployés depuis plusieurs années pour maîtriser les dépenses, aucune revalorisation des taux de fiscalité locale n'est envisagée.

La qualité de la gestion des finances locales se retrouve dans certains ratios. Peuvent être cités à ce titre :

- *Charges de fonctionnement : 809 €/habitant, alors que ce ratio s'élève à 1 250 € /habitant en moyenne pour les communes de même strate, en 2016.*
- *Impôts locaux : 236 €/habitant contre 717 € pour les communes de la même strate en 2016.*

2. Section d'investissement

Les marges constituées au fil des ans et la capacité d'autofinancement annuelle permettent d'établir des orientations ambitieuses sur la section d'investissement. En effet, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement estimé, à ce stade, à près de 3 000 000 €, auquel il convient d'adjoindre les excédents d'investissement cumulés, dégagent des opportunités d'investir dans les champs de compétence de la commune au titre de la réhabilitation et de la valorisation du patrimoine bâti, mais aussi de l'environnement, du scolaire, de la culture. Mais

le principal projet concerne la réhabilitation du site de l'EHPAD, avec le transfert du musée du verre dans des espaces permettant la création d'un véritable parcours muséographique et la création d'un pôle médical, pour une dépense de près de 5 800 000 €, comprenant le rachat du site, ainsi que celui du pavillon « Alzheimer », destiné à l'accueil d'un futur gardien du site, précise M. RECOURS. La création de ce pôle aura également un impact en termes de dépenses de fonctionnement, dans les années à venir.

Il évoque ensuite les autres investissements, qui portent sur :

- L'environnement avec la probable création d'une microcentrale hydroélectrique dont les études de faisabilité sont encore en cour, la modernisation des éclairages dits « indoor », dans les bâtiments publics types écoles, musées, équipements sportifs, mairie..., moins énergivores, la création de vélos route supplémentaires, ...

- Les écoles pour divers travaux avec une provision de 200 000 €, dont l'implantation d'un système de badges électromagnétiques pour l'accès à la cantine, permettant un contrôle aisé de la fréquentation et un gain de temps en termes de facturation, la pose ou le remplacement de volets roulants électriques. L'école du chêne au Loup devrait par ailleurs être dotée d'un système de production d'énergie photovoltaïque, actuellement à l'étude.

- Les sports avec la création d'un parking drainant au dojo tennis couverts, la réfection des tennis extérieurs de la Forge, la pose de pare-ballon et la modernisation des vestiaires – douches au stade, pour un montant estimé de 140 000 €.

- La voirie et les réseaux pour 570 000 €. Entrent de cette rubrique, l'enfouissement des réseaux sur la totalité de la rue Jules Ferry sous maîtrise d'œuvre du SIEGE, la réfection de trottoirs sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes, mais avec fonds de concours de la Commune à hauteur de 50 %, la création d'abribus, la réalisation de parkings, notamment place du Général De Gaulle... M. RECOURS rappelle les dernières réalisations en termes de parkings de type drainants, avec l'implantation de structures rigides enherbées.

Le rachat de l'ensemble immobilier sis 2 rue Décorchemont pour près de 238 000 € est intégré à ce poste de dépense, dans la perspective de réaménagement de ce carrefour et gestion des problèmes de stationnement.

- La culture et le patrimoine. Divers travaux sur bâtiments sont prévus à ce titre, dont la réfection du pignon de la maison des arts pour près de 12 000 €. A ce sujet, M. GODARD signale que le toit du bâtiment dans sa partie gauche, à proximité de la lucarne semble dégradé. Une vérification sera effectuée et les travaux prévus si nécessaire. Les travaux sur les remparts et leur confortement, la poursuite de l'aménagement du jardin public par des grilles sont également envisagés.

De récents désordres repérés à l'église, notamment en terme d'étanchéité, nécessiteraient des travaux conséquents. Dans un premier temps, des diagnostics sous contrôle de la DRAC s'imposent. Une prévision de 100 000 € y est affectée.

30 000 € sont provisionnés pour l'achat d'œuvres en cette année 2018.

- La mairie pour 54 000 € d'investissements, destinés en particulier au remplacement du système de téléphonie, du mobilier de la salle des mariages, et le numérique.

- Les services techniques seraient dotés de véhicules et matériels nouveaux. Des travaux sur l'ancien bâtiment « FORS technologie », désormais propriété de la commune, et affecté aux services techniques, sont également prévus. Le montant global est estimé à 300 000 €.

- Le cimetière. Mme MORIN précise qu'il convient de relever des concessions en état d'abandon à l'issue de la mise en œuvre d'une longue procédure. Cette formalité s'avère onéreuse, expliquant un budget estimé de 150 000 €. Par ailleurs, le réaménagement du cimetière, essentiellement dans sa partie la plus ancienne, est prévu, tant en terme de réorganisation que d'agencement paysager.

- La Wifi – vidéo concerne l'implantation de vidéo protection sur la commune

- Divers travaux pour 100 000 €. On peut citer la réfection de la façade de la salle des fêtes, la réhabilitation de l'armoire électrique et du jet d'eau de la mare, le remplacement de menuiseries extérieures ...

- Les emprunts pour 120 000 €, correspondant au remboursement du capital, dont M. RECOURS souligne la faible importance. La commune se laisse la possibilité de contracter un emprunt d'1 000 000 € en cas de nécessité.

Les excédents antérieurs dégagés et les provisions réalisées sur les exercices antérieurs permettent aujourd'hui de projeter des dépenses d'investissements de 9 510 000 €, soit près de 2 fois et demi supérieure aux dépenses de fonctionnement s'élevant à environ 3 800 000 €, déduction faite du virement de la section de fonctionnement à celle de l'investissement ; ce qui est particulièrement exceptionnel insiste M. PASCO.

3. L'endettement

Sur la commune l'endettement est très faible avec encours de la dette au 31 décembre 2016 de 439 € / habitant contre 1 089 € dans les communes de la même strate démographique. A l'horizon 2020 ce ratio ne sera que de 387 € /habitant. Il convient également d'arrêter son attention sur 2 points :

- Tout d'abord le montant de l'annuité ne s'élève qu'à 143 600 en 2018 soit 3% des recettes réelles de fonctionnement. Cette annuité s'élève à 28 €/habitant très nettement inférieur au ratio des communes de la même strate qui était de 155 €/habitant en 2016.
- D'autre part la capacité de désendettement est de 2,5 ans alors que l'Etat fixe un ratio prudentiel maximal de 7 ans.

4. Le personnel

Aucune évolution majeure n'est envisagée au niveau du personnel.

Le tableau des effectifs adopté le 12 décembre 2017 pour l'année 2018 retient un effectif budgétaire de 45, identique à celui de 2017, dont 37 emplois pourvus. A ces derniers, il convient d'adjoindre 9 emplois occasionnels et saisonniers.

Une particularité doit être mise en avant, avec cette année, l'implication de la Commune dans l'apprentissage. Soucieuse de l'accompagnement des jeunes dans la formation, la collectivité a l'intention de proposer 3 contrats d'apprentissage.

En revanche, les évolutions décidées quant aux nouvelles dispositions pour le recours à des emplois aidés, vont induire une réduction de ces postes, axe d'une politique sociale que la Commune de Conches soutien depuis de longues années.

Par ailleurs, il convient de noter que la mutualisation mise en place avec la Communauté de Communes permet de réduire les frais de personnel tout en améliorant le fonctionnement de certains services avec l'instauration de pôles notamment au niveau de l'administration générale, mais également de la culture et des musées. Cette mutualisation, selon son essence même, contribue également à réduire les charges de personnel sur la Communauté de Communes. Aussi le poids des charges de personnel ne représente-t-il que 43 % des dépenses réelles de fonctionnement de 2017, constant depuis plusieurs années et 37,95 % des charges globales, à comparer au ratio de 46,32 % pour les communes de même strate.

Pour l'ensemble des agents, la durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures. Le régime indemnitaire adopté en 2004 est toujours en vigueur. La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a reçu un avis favorable du Comité Technique et devrait être soumis pour approbation au Conseil Municipal au cours du 1^{er} semestre 2018.

Enfin, deux concessions de logements par nécessité absolue de service ont été décidées afin d'assurer une mission de surveillance générale de certains sites (pôle culturel, parc de la Forge).

En l'absence d'observations, le débat sur les orientations budgétaires est clos.

2. Subvention exceptionnelle « La renaissance sanitaire »

Sur proposition de M. RECOURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Fondation « La Renaissance Sanitaire ».

3. Récolement des collections du Musée du verre – demande de subvention

La commune de Conches procède à un récolement de l'ensemble des collections du musée du verre, précise M. RECOURS.

En l'espèce, sur proposition de M. RECOURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- D'accepter le récolement des collections du musée pour un montant de 25 000 €.
- De solliciter, pour le récolement considéré, une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Normandie, et
- D'autoriser M. RECOURS, ou en son absence M. GOBERT, Mme MORIN, ou M. PASCO, Adjoints au Maire, à signer les demandes de subventions afférentes, et tous documents relatifs à ce dossier.

A l'issue de ce récolement d'envergure, obligatoire pour ce musée, classé musée de France, le récolement se fera au fil de l'eau, précise M. RECOURS, par les services municipaux sans concours extérieur.

4. Musée du Verre – achats, et dons

A. Achat d'une œuvre

Dans le cadre de la préparation muséographique du nouveau musée du verre, l'opportunité d'achat d'un vitrail exceptionnel issu du fonds d'atelier Loire s'est présentée, précise M. RECOURS.

Il s'agit d'un très grand vitrail en dalle de verre et ciment, daté de 1990 et mesurant L. 6 x H. 2 mètres, en 9 panneaux.

Ce vitrail avait été réalisé pour une exposition organisée en 1990 au musée des Beaux-arts de Chartres. Le musée du verre de Conches l'a déjà présenté en 2014.

Son prix d'achat est de 20 000 €

Suite à l'avis positif de la commission des acquisitions des musées de France du 15 février 2018, sur proposition de M. RECOURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- D'acquérir ce vitrail à la famille Loire pour la somme de 20 000 €,
- D'affecter l'œuvre aux collections du musée du verre,
- De solliciter pour cette acquisition une subvention auprès du FRAM - Fonds Régional d'Acquisitions des Musées, dont le comité doit se réunir prochainement, et
- D'autoriser M. RECOURS, Maire, ou en son absence, M. GOBERT, M. PASCO, Adjoints au Maire, à signer tous documents relatifs à cet achat.

B. Dons d'œuvres

Suite à l'avis positif de la commission des acquisitions des musées de France du 15 février 2018, sur proposition de M. RECOURS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- D'accepter les dons suivants :
 - o Don de Laurence et Jean-Pierre Serre :
 - 2 vitraux civils de la manufacture Schneider, datés de 1925

- *Don de Barlach Heuer :*
 - *15 vases de manufacture Schneider, datés des années 1920*
 - *2 vases de la cristallerie Schneider, datés des années 1950-1960*
- *D'affecter les œuvres aux collections du musée du verre*

5. Questions diverses

A. Eglise Sainte-Foy

Suite aux intempéries hivernales, des fuites sont apparues sur certaines toitures de l'église Sainte Foy, indique M. GOBERT. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) s'est rendue sur site, et a préconisé la mise en œuvre de mesures d'urgence telles que la pose d'une bâche sur le pan de toiture endommagé. Des désordres d'envergure, qu'il conviendra de traiter en lien avec les services et prestataires compétents, ont par ailleurs été mis en exergue.

B. Dématérialisation des documents du Conseil municipal

M. RECOURS évoque la décision prise par les conseillers municipaux présents lors de la séance du mois de février, concernant la dématérialisation de l'ensemble des documents du conseil municipal (convocation, note, compte-rendu...). Il sollicite l'avis des conseillers absents la dernière fois. Tout le monde y est de nouveau favorable. Les absents non consultés à ce jour seront contactés par les services administratifs. Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, M. RECOURS indique qu'il est prévu l'achat de tablettes, non connectées à internet, permettant aux conseillers municipaux de suivre la séance.

C. Salle de conférence

Les travaux sur la salle de conférence sont désormais achevés indique M. RECOURS. Mme MORIN est chargée des derniers aménagements intérieurs.

D. Stationnement rue du Docteur Paul Guilbaud

M. RECOURS signale qu'il a été destinataire d'une pétition relative au stationnement rue du Docteur Paul Guilbaud, dans sa partie située entre l'hôtel du Cygne et l'EHPAD. En l'espèce, sur cette partie de rue, les emplacements aménagés peuvent recevoir 8 véhicules pour une trentaine de logements, indique M. RECOURS.

Le parking situé rue Roger Loutrel en face de l'hôtel restaurant du Cygne, est, quant à lui, un espace acquis par la commune il y a plusieurs années, pour augmenter les capacités de stationnement du centre-ville. M. PINARD indique que la zone bleue n'y facilite pas le stationnement des résidents. Effectivement convient M. RECOURS, qui précise qu'il était destiné à absorber le stationnement de la clientèle des commerces de centre-ville.

Quant au parking situé devant le centre d'accueil de jour pour les malades d'Alzheimer, appartenant à l'EHPAD, il est utilisé principalement par les résidents ou les visiteurs. Pour le personnel de l'EHPAD, une quarantaine de places sont disponibles dans l'enceinte de l'établissement. Lors du déménagement de l'EHPAD dans ses nouveaux locaux, fin 2018, les places adjacentes au centre d'accueil de jour seront probablement plus accessibles, signale-t-il. D'ici-là, compte-tenu de ces éléments, aucune solution n'est malheureusement envisageable.

La police municipale a réalisé de la prévention auprès des habitants pour éviter les stationnements intempestifs devant les entrées d'habitation, sans succès.

M. RECOURS a donc décidé de la prise d'un arrêté municipal interdisant le stationnement sur le trottoir sur toute la longueur de cette rue ; interdiction édictée par le code de la route. Les contrevenants s'exposeront à des amendes de 135 €.

E. Chauffage « La Mesloterie » - local du tir à l'arc

M. RECOURS indique que la régulation du chauffage du local du tir à l'arc, à La Mesloterie, a été placée en position « marche forcée », engendrant une surconsommation de Fioul, vidant la cuve prématurément. En conséquence, les locaux ne peuvent plus être chauffés.

Il rappelle la nécessité de sensibiliser l'ensemble des utilisateurs de locaux sur l'utilisation des installations de chauffe, afin de maîtriser le coût de la facture énergétique.

Les services techniques vont condamner l'accès du système de gestion du chauffage par l'installation d'un coffret à clé.

F. Séjour neige

Le séjour s'est globalement bien déroulé pour l'ensemble des 79 enfants de CM2.

G. Mégots en centre-ville

M. GODARD suggère l'implantation de cendriers devant la MJC, la présence de mégots étant observable. En effet, les établissements types bar ou restaurants sont concernés ajoutent M. RECOURS, M. PASCO et Mme MORIN. Une sensibilisation a été effectuée sans gros succès. Une nouvelle opération va être conduite et un courrier adressé à l'ensemble des personnes concernées.

A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.